

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 13 DECEMBRE 2018
Nombre des Membres en exercice : 78

OBJET : 2018-06-36- MARCHES PUBLICS (1.1) – GROUPEMENT DE COMMANDES EN VUE DE LA PASSATION DES MARCHÉS DE PRESTATIONS DE SERVICE D'ORDURES MÉNAGÈRES

DATE DE CONVOCATION : 06 DECEMBRE 2018

DATE DE L’AFFICHAGE : 21 DECEMBRE 2018 de l’extrait de Délibération

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s’est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Étaient présents :</u>	André FONTAINE, Nathalie BECHEREAU (ayant la suppléance de Y. TARDY), Jean-Louis CLAUDON, Gérald LIOUVILLE, Jean-Luc LELIEVRE, Claude MANET, Jean-Luc STAROSSE, Emmanuel PAYEUR, Bernard FABING (ayant la procuration de P. FLABAT), Fabrice CHARTREUX, Laurent GUYOT (départ à compter de la 2018-06-41), Francis SIEDLECKY, Roger SILLAIRE (ayant la procuration de Y. AGRIMONTI), Christophe MAURY, Isabelle GUILLAUME (ayant la procuration de L. LALEVEE de la 2018.06.01 à la 2018.06.20), Patrice KNAPEK, Bernard DOMANIAK, André MAGNIER, Michèle PILOT, Philippe MONALDESCHI, Isabelle GASPAR, Bruno BECK, Bernard DROUIN, Raphaël ARNOULD (ayant la procuration de C. LALANCE), Gérard BOULANGER, Christine THERMINOT, Damien BRASSEUR, Michel NOISETTE, Régis MATHIEU, Roger JOUBERT, Clément VERDELET, Thomas MIGOT, Chantal PIERSON, Patrick THIERY, Bernard DEPAILLAT (ayant la procuration de G. ERZEN), Philippe HENNEBERT, François MANSION, Jean-François MATTE, Kristell JUVEN, Geneviève BRINGUIER (ayant la suppléance de X. RICHARD), Alde HARMAND (ayant la procuration de G. HOWALD), Lydie LEPIOUFF (ayant la procuration de M. GHAZZALE), Jorge BOCANEGRA, Christine ASSFELD LAMAZE, Olivier HEYOB (ayant la procuration de C. BRETENOUX), Lucette LALEVEE (présente à compter de la 2018.06.21), Alain BOURGEOIS, Catherine GAY (présente à compter de la 2018.06.07), Mustapha ADRAYNI (ayant la procuration de F. DE SANTIS), Claudine CAMUS, Guy SCHILLING, Fatima EZAROIL, Pascal MATTEUDI, Thierry BAUER (ayant la procuration de E. MANGEOT), Marie-Jeanne CHRETIEN, Christian CHARTON (ayant la suppléance d’A. COCUSSE), Denis PICARD, Christelle AMMARI, Jean-Marie HORNUIT, Jean Pierre COUTEAU.
<u>Étaient excusés :</u>	Thierry COLLET, Yolande AGRIMONTI, Corinne LALANCE, Frédérique SAUVAT, Patrick FLABAT, Gérald ERZEN, Xavier RICHARD, Catherine BRETENOUX, Fabrice DE SANTIS, Gérard HOWALD, Malika GHAZZALE, Etienne MANGEOT, Alain COCUSSE.
<u>Avis de procuration :</u>	Du début à la 2018.06.20 : 10 avis de procuration. A compter de la 2018.06.21 : 9 avis de procuration.
<u>Avis de suppléance :</u>	Du début à la fin : 3 avis de suppléance.
<u>Secrétaire de séance :</u>	Guy SCHILLING
<u>Nombre de présents :</u>	Du début à la 2018.06.06 : <u>58 présents</u> . De la 2018.06.07 à la 2018.06.20 : <u>59 présents</u> . De la 2018.06.21 à la 2018.06.40 : <u>60 présents</u> . De la 2018.06.41 à la fin : <u>59 présents</u> .
<u>Nombre de votants :</u>	Du début à la 2018.06.06 : <u>68 votants</u> . De la 2018.06.07 à la 2018.06.40 : <u>69 votants</u> . De la 2018.06.41 à la fin : <u>68 votants</u>

Considérant la réflexion menée par les différents acteurs locaux et l'intérêt économique à mutualiser leurs besoins et constituer des groupements de commandes afin de profiter au maximum des économies d'échelle induites par l'augmentation des quantités sollicitées, et optimiser la procédure de passation des marchés et/ou accords-cadres,

Considérant l'intérêt de constituer à nouveau un groupement de commandes relatif aux marchés de prestations du service d'ordures ménagères, selon les besoins définis ci-dessous :

Intitulé du marché	Collectivités intéressées
MARCHÉ DE GESTION DU BAS DE QUAI DES DÉCHETTERIES	
Lot n°1 : Location, rotation et transport des bennes de déchets non dangereux des déchetteries et plateformes	CC2T, COVALOM,
Lot n°2 : Recyclage et valorisation du bois des déchetteries	CC2T, COVALOM,
Lot n°3 : Recyclage et valorisation des gravats des déchetteries	CC2T, COVALOM,
Lot n°4 : Recyclage et valorisation des cartons (déchetterie et collecte spécifique)	CC2T, COVALOM,
Lot n°5 : Valorisation des déchets verts des déchetteries et plateformes	CC2T, COVALOM,
Lot n°6 : Recyclage et valorisation des métaux des déchetteries	CC2T, COVALOM,
Lot n°7 : Collecte et transport des déchets dangereux spéciaux des déchetteries	CC2T, COVALOM,
Lot n°8 : Recyclage et valorisation du plâtre y compris transport après massification	CC2T, COVALOM
Lot n°9 : Collecte et valorisation des pneumatiques hors filière Aliapur	CC2T

Intitulé du marché	Collectivités intéressées
MARCHÉ DE PRÉ-COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS EN APPORT VOLONTAIRE ET DE COLLECTES SPECIFIQUES	
Lot n° 1 : Fourniture, livraison, distribution de PAV aériens métalliques pour la collecte du verre, des emballages recyclables, des papiers et du carton	CC2T
Lot n° 2 : Collecte et transport des cartons et des JRM en apport volontaire	CC2T
Lot n° 3 : Recyclage et valorisation des JRM collectés en apport volontaire	CC2T
Lot n° 4 : Lavage extérieur des PAV aériens, enterrés et semi-enterrés y compris maintenance préventive	CC2T, COVALOM

Lot n° 5 : Collecte et transport des cartons collectés en porte à porte et point de regroupement	CC2T
Lot n° 6 : Collecte et transport des encombrants des ménages sur appel	CC2T,
Lot n° 7 : Composteurs et bioseaux	CC2T, COVALOM et CC Bassin de Pont-à-Mousson
Lot n° 8 : Fourniture de sacs plastiques pour le tri des emballages collectés en porte à porte	CC2T, COVALOM, CC Bassin de Pont-à-Mousson, CC du Sud Messin

Considérant que la constitution du groupement de commandes et son fonctionnement sont formalisés par une convention constitutive de groupement de commandes qui fixe l'objet, la nature et les modalités de fonctionnement du groupement, ainsi que les obligations de chaque membre du groupement,

Considérant que la convention constitutive du groupement de commandes prévoit que le coordonnateur du groupement sera la Communauté de Communes Terres Toulaises,

Considérant que chaque assemblée délibérante de collectivité qui souhaite adhérer au groupement doit délibérer en ce sens,

Considérant que doit être constituée une Commission d'Appel d'Offres ad hoc (conformément à l'article L. 1414-3 .-I. du C.G.C.T.), composée des membres suivants :

- un représentant élu parmi les membres ayant voix délibérative de la commission d'appel d'offres de chaque membre du groupement qui dispose d'une commission d'appel d'offres,
- un représentant pour chacun des autres membres du groupement désigné selon les modalités qui leur sont propres.

La Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes est présidée par le représentant du coordonnateur du groupement. Pour chaque membre titulaire peut être prévu un suppléant.

Considérant que les accords-cadres avec et/ou sans minimum et maximum et un seul opérateur économique sont adaptés pour satisfaire ces besoins sur des bases de prix compétitifs pour une durée maximale de quatre ans,

Considérant que la Communauté de Communes Terres Toulaises sera chargée de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations relatives à la dévolution du marché dans le respect des textes régissant les marchés publics,

Considérant que chaque collectivité membre du groupement de commandes aura en charge l'exécution du marché public pour la partie qui la concerne,

Etant précisé que la liste des marchés indiquée plus haut est donnée au Conseil Communautaire pour la bonne compréhension des besoins de la Communauté (il n'y aura pas de groupement de commandes pour les lots pour lesquelles seule la CC2T est intéressée, ni pour les simples reprises de matériaux non soumises aux procédures de marché public),

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, et plus particulièrement son article 28,

Vu le décret n° 2016-360 relatif aux marchés publics,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la Commission Environnement du 13 novembre 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- **D'autoriser la passation d'un groupement de commandes par lot pour la gestion des déchets ménagers précitée, dont la Communauté de Communes Terres Toulaises sera le coordonnateur et assurera, à ce titre, le déroulement de la consultation pour le compte du groupement, chaque membre du groupement étant chargé de signer les marchés et de s'assurer de leur bonne exécution,**
- **D'autoriser le Président à signer les conventions constitutives de groupement de commandes,**
- **De désigner les membres titulaire et suppléant de la Commission d'Appel d'Offres du groupement, comme suit : M. MONALDESCHI titulaire et M. DEPAILLAT, suppléant (représentants élus parmi les membres ayant voix délibérative de la Commission d'Appel d'Offres de la Communauté),**
- **De préciser que les dépenses relatives à chaque marché seront réglées par chaque collectivité, les crédits figurant au budget de référence de chacune.**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX